



16ème législature

Question N° : 14158	De Mme Géraldine Grangier (Rassemblement National - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > Non à l'arrêt total des vols Air France depuis Orly	Analyse > Non à l'arrêt total des vols Air France depuis Orly.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Géraldine Grangier alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la décision de la compagnie aérienne Air France de se retirer de l'aéroport de Paris-Orly pour regrouper toutes ses activités à Roissy-Charles-de-Gaulle. Le regroupement envisagé à Roissy de la compagnie tricolore privatisée en 2004 et l'arrêt total de ses opérations aériennes en marque propre à l'horizon 2026 sur le site fait craindre un effondrement d'activité et surtout de nombreuses suppressions de postes à Orly. C'est un véritable séisme social qui secoue les personnels d'Air France employés sur place et majoritairement domiciliés à proximité. Environ 1 000 personnes sont concernées avec leurs familles, agents d'escale ou navigants, pour beaucoup historiquement rattachés à ce site et qui ont développé un réel lien affectif avec cet aéroport humain et convivial. Le transfert des activités à Roissy-Charles-de-Gaulle, s'il se confirmait, serait synonyme, pour chacun des personnels mutés, d'un temps de trajet démultiplié de façon disproportionnée. L'annonce du départ de la compagnie Air France d'Orly signifierait aussi que cette aéroport deviendrait un site d'exploitation quasi exclusif des *low-cost* comme Easyjet, Volotéa, Vueling, ou Transavia dont le modèle économique, on le sait tous, se base sur une utilisation optimisée à l'excès des avions recherchant un maximum de temps de vol pour rentabiliser les coûts en mettant en œuvre des conditions sociales dégradées pour les personnels. En définitive, le projet retenu par la direction d'Air France envoie surtout aux acteurs du transport aérien le signal que le France et sa plus importante et historique compagnie aérienne optent pour la vision la plus brutale et dérégulée du secteur. Au regard de ce plan de délocalisation irresponsable, Mme la députée alerte M. le ministre. Comment peut-il accepter que soit balayées 80 années de destin partagé entre Air France et le site du Val-de-Marne ? Comment peut-il autoriser que l'ancienne compagnie aérienne nationale puisse mettre en œuvre une réorganisation aussi brutale ? Comment peut-il permettre que le transport aérien français, notamment la compagnie Air France, puisse envoyer un message aussi négatif aux autres acteurs du secteur ? A-t-il été consulté par la compagnie Air France sur ce projet ? Enfin, elle lui demande s'il compte s'opposer à cette opération qui acte la transformation d'Orly en vaste zone *low-cost* et en enfer de vie au quotidien pour les habitants riverains.